



Communiqué de presse

Le 26 octobre 2009

## HABITAT MOBILE : NON AUX EXPULSIONS ET AUX COUPURES PENDANT LA TREVE HIVERNALE

Alice JANUEL, la Présidente de l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC), a conduit ce matin une délégation d'associations afin de réclamer l'égalité de traitement des citoyens pendant la trêve hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars, en matière d'expulsion et de coupure de raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité.

L'ANGVC, entourée de représentants du Secours Catholique, de l'Union Française des Associations Tsiganes (UFAT), de l'association Halem et de la Fédération Nationale des Associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du Voyage), a déposé une pétition auprès du cabinet de M. Benoist Apparu, le Secrétaire d'Etat en charge du logement et de l'urbanisme, qui a recueilli plus de 4000 signatures. La Fondation Abbé Pierre, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, Droit au Logement (DAL) ou le collectif Romeurope ont également signé et appuyé cette initiative.

Alors que la période hivernale protège les familles sédentaires qui doivent faire face à un risque d'expulsion ou à une coupure totale d'électricité, les Gens du Voyage, et les personnes ayant pour logement permanent leur habitat mobile, qu'ils stationnent sur une aire d'accueil ou sur un terrain privé, ne bénéficient d'aucune protection équivalente. Ces familles subissent, malgré des températures extrêmement basses, coupures et/ou refus de branchement, sans que quiconque ne s'émeuve des conséquences de ce traitement inhumain notamment sur les enfants, les personnes âgées ou les malades.

Que ce soit à travers des poursuites judiciaires ou par un refus d'autoriser les services de distribution à raccorder les familles à un branchement électrique ou d'eau sur leur terrain, les Gens du Voyage sont les cibles d'une expulsion de fait de leur terrain ou de leur stationnement sans aucune solution alternative. Pourtant, l'accès à l'eau et à l'électricité est reconnu de façon constante comme un besoin essentiel pour une vie familiale digne.

Les Gens du Voyage ayant pour habitat permanent leur caravane sont victimes depuis de longues années de discriminations, en particulier concernant leur mode d'habitat qui n'est pas reconnu. Une enquête réalisée en 2009 par l'ANGVC montre que l'installation de caravanes fait l'objet d'une "chasse ouverte" permanente un peu partout en France du fait d'une interdiction générale et absolue inscrite dans les documents d'urbanisme de la majorité des collectivités, contrairement aux dispositions réglementaires.

Les discriminations touchant les Gens du Voyage en France sont régulièrement dénoncées par le Conseil de l'Europe, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, les organisations non gouvernementales et par la Haute Autorité de Lutte contre les Exclusions et pour l'Egalité (HALDE) qui a rendu publiques récemment dans le Journal Officiel ses recommandations formulées à plusieurs reprises et qui n'ont toujours pas été suivies d'effet par le gouvernement.

**Contact :** Mme Alice JANUEL - Port. 06 20 67 62 90  
M. Marc BEZIAT - Port. 06 15 76 65 40

Téléphone : 01 42 43 50 21  
Télécopie : 01 42 43 50 09  
Portable : 06 15 73 65 40  
Email : [angvc@free.fr](mailto:angvc@free.fr)

**52 rue Charles Michels 93200 Saint-Denis**

S I R E T 4 3 4 9 3 8 6 5 0 0 0 2 6